

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 7-8

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

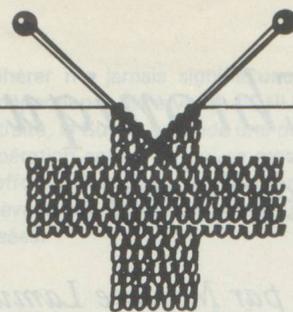
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par Danièle Dubacher



Mai

9. Décès à la Tour-de-Peilz (VD), à l'âge de 90 ans, de Samuel Burnand, père adoptif du célèbre almanach « Le Messenger boîteux ». Il avait été choisi par la Confrérie des vigneron pour incarner ce personnage lors de la fête de 1955 et s'était depuis complètement identifié à la figure légendaire qui illustre la page de couverture de l'almanach. Il fascinait enfants et adultes avec son tricorne, sa barbe et sa jambe de bois.

10. Le pavillon helvétique de l'exposition de haute technologie japonaise à Tsukuba célèbre son « jour national » en musique, avec le concours de la fanfare de la police de Genève. Tout en ne croyant pas de « manière inconditionnelle aux bienfaits de la technologie », le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Edouard Brunner, reconnaît qu'il n'y a pas de progrès sans développement technologique. La diplomatie helvétique est surtout présente afin de « nous ouvrir à cette région » où elle n'a pas été très active jusqu'ici.

12. Le cyclisme helvétique reprend espoir après la victoire de Jörg Müller au Tour de Romandie. Depuis 21 ans aucun Suisse n'avait triomphé dans cette épreuve.

13. La dégradation de la santé des forêts ne permettant plus aux ingénieurs forestiers de conserver à celle-ci des fonctions protectrices, économiques et sociales, le Groupe des ingénieurs forestiers de la Société suisse des ingénieurs et des architectes indique que les autorités ont à prendre des mesures, même impopulaires, touchant au confort et à la liberté individuelle de la population pour diminuer la pollution de l'air. Cette tâche doit devenir la volonté générale d'une nation qui veut conserver intact son avenir.

14. L'Association suisse des transports présente un ouvrage apportant des alternatives au trafic automobile « Ecomobile ou comment sortir de l'impasse des transports ». Cinq principes déterminent la politique écologique des transports : — appliquer le principe du pollueur-payeur ; — éviter le trafic inutile ; — promouvoir le trafic non-motorisé ; — favoriser les transports publics ; — lutter contre les émissions à la source.

14. Inauguration au Musée suisse des transports de Lucerne de la nouvelle section dédiée au téléphérique. Cette ouverture clôt la dernière étape de l'élargissement du musée qui a ainsi trouvé sa forme définitive.

15. Le Conseil fédéral décide que les femmes ne feront pas de service obligatoire au sein de la défense générale. En revanche, le gouvernement n'exclut pas la possibilité d'introduire une formation obligatoire pour toutes les femmes dès l'âge de 19 ans : un cours de base d'une semaine, suivi de 3 cours de répétition de 5 jours tous les dix ans.

17. Il ressort de la statistique tenue par l'Association suisse des établissements hospitaliers que l'abus de drogue et de médicaments et l'alcoolisme sont les causes d'hospitalisation les plus fréquentes chez les patients de moins de 35 ans. L'âge avançant, les affectations cardiaques et le diabète prennent la relève.

18. Le Service complémentaire féminin (SCF) devient le Service féminin de l'armée (SFA). Ce changement d'appellation fait suite à l'approbation en 1984, par le Parlement, d'un nouveau statut du SCF : les volontaires auront désormais les mêmes droits et les mêmes devoirs que les soldats.

20. Le quotidien « Blick » relate une violation de la « boîte aux lettres » de M. Trachsel, directeur général des PTT, qui s'est fait piquer son code vidéotex. Le secret des données devra désormais être mieux protégé et les PTT décident de porter de 4 à 8 signes qui composent le mot de passe, ceci afin de barrer la route « aux perceurs d'ordinateurs ».

21. La Fédération des médecins suisses organise une discussion pour la presse afin de l'alerter sur le fait que la pollution atmosphérique porte des atteintes très graves à la santé des humains. En Suisse, les seules maladies à progresser nettement, entre 1970 et 1983, sont les maladies pulmonaires, tandis que les maladies vasculaires ou du cœur diminuent ou restent au même niveau. La cigarette ne peut être seule accusée car sa consommation n'a pas augmenté pendant cette même période.

22. Le président de la Fédération suisse des cheminots, à l'occasion de l'ouverture de son congrès, rappelle que la réduction du temps de travail à 42 h, reste l'une des revendications prioritaires de celle-ci. Parmi les autres demandes : retraite flexible à partir de 60 ou 62 ans et pleine compensation du renchérissement.

23. Le Synode scolaire du canton de Zurich lance « l'Action un franc contre la famine ». Pendant une année, chaque écolier, étudiant ou apprenti, est invité à s'engager à épargner au moins un franc par mois. La somme récoltée (on espère 100'000 francs par mois) sera consacrée au financement d'un centre de nutrition de la Croix-Rouge internationale en Angola.

24. Une statistique de l'Office vétérinaire fédéral révèle que le nombre des expériences sur animaux autorisées par les cantons a diminué de quelque 12 % en 1984 par rapport à l'année précédente.

27. Un millier de jeunes gens, issus des familles les plus démunies des 5 continents, convergent sur Genève où ils sont invités par l'Organisation internationale du travail (OIT), sous l'égide du Rassemblement international

des jeunes travailleurs du quart monde (Paris). Ils demandent à l'OIT de s'engager plus vigoureusement pour le droit de chaque homme et chaque femme au travail et à la formation. Ecole, formation, accès à la culture et répartition plus juste des revenus devrait être une réalité pour tous les jeunes travailleurs.

28. A Berne, au cours d'un exposé au Colloque franco-suisse sur la recherche spatiale, le ministre français de la recherche, M. Curien, plaide pour une « Europe de l'espace ». Afin de pouvoir concurrencer valablement Américains et Russes dans ce domaine et vendre des satellites sur catalogue à des prix compétitifs, les pays européens doivent renforcer leur collaboration de manière à maîtriser l'ensemble du produit.
29. Dans une résolution, la Fédération suisse des consommateurs critique le refus du Conseil national de soumettre les intérêts bancaires, en particulier les intérêts hypothécaires à la surveillance des prix. Elle n'est pas non plus d'accord que l'on soustraie à cette surveillance les tarifs des CFF, les prix des médicaments et des assurances. De même, elle n'estime pas normal que les prix fixés pour les postes, les concessions radio-TV, les tarifs de l'électricité échappent à l'obligation de consultation.
30. Les œuvres d'entraide regroupées au sein de l'Office suisse d'aide aux réfugiés adressent « un appel urgent » à la Confédération afin que les nouvelles demandes d'asile soient traitées prioritairement, que les demandeurs soient fixés sur leur sort dans un délai de 6 à 8 mois. S'agissant des demandes qui sont vieilles de plusieurs années, il faudrait les traiter globalement et faire table rase. Les œuvres d'entraide demandent aussi plus de rapidité au sujet des expulsions, car il est toujours possible de se faire renvoyer dans son pays après 3 ou 4 ans passés en Suisse.
31. L'acte de révocation de l'Edit de Nantes arrive à Lausanne en TGV. C'est la première fois que ce document signé par Louis XIV, qui privait d'existence légale les protestants du royaume de France, sort de France. Il sera exposé jusqu'au 15 septembre au Musée de l'Ancien Evêché dans le cadre d'une exposition « Le refuge huguenot ».

Juin

2. Journée suisse du vélo. Cette année, les organisateurs insistent sur l'aménagement de voies sûres et attractives pour les cyclistes.
3. Le Conseil fédéral décide de présenter une candidature suisse à la succession du danois Paul Hartling, directeur du Haut-Commissariat des Nations Unies. Il s'agit du lausannois Jean-Pierre Hocké, actuellement directeur des opérations à la Croix-Rouge internationale.
4. Les petits commerçants remportent une grande victoire au Conseil national. Les magasins n'auront plus le droit de vendre des produits à perte pour attirer la clientèle, sous peine d'être poursuivis pour concurrence déloyale.
5. Un restaurant de Berne ne servira plus les Tamouls. Bien que n'ayant rien à leur reprocher, son propriétaire explique sa décision par la crainte de perdre sa clientèle suisse, les demandeurs d'asile tamouls ayant été de plus en plus nombreux ces derniers temps à consommer dans son établissement. La Société des hôteliers bernois condamne cette mesure.
7. Le Conseil communal de Sessa (TI) se prononce contre la demande d'une société canadienne d'effectuer des sondages à la mine d'or du lieu. Désafectée depuis les années 30, cette mine suscite la convoitise d'un groupe minier canadien qui prévoit d'y extraire environ 800 kilos d'or et 2 000 kilos d'argent par année.
9. Votations fédérales. Une initiative « Pour le droit à la vie », qui voulait interdire toute libéralisation de l'avortement, est rejetée par 1'003'245 non contre 450'752 oui. D'autre part, 3 mesures financières en vue de soulager les caisses de la Confédération ont été acceptées. Participation : 35 %.
9. Les citoyens du canton de Fribourg acceptent par 21'342 voix contre 13'753 voix l'abaissement de 25 à 20 ans de l'âge d'éligibilité au Grand Conseil. C'est le seizième canton suisse à fixer cette limite. Dans les 10 autres cantons, la limite d'âge est de 18 ans.



Le quotidien suisse d'audience internationale

vous propose :

chaque jour, toute l'information sur l'actualité suisse, la politique, la culture, les loisirs, vous permettant ainsi de garder un contact avec la mère patrie; une analyse rigoureuse et indépendante des grands événements internationaux, leur portée et leurs conséquences sur le monde de demain; une chronique des bourses suisses et mondiales et un reflet dynamique de la vie économique;

chaque semaine, des chroniques de synthèse et le « Samedi littéraire », supplément littéraire et artistique, unique dans la presse suisse d'expression française.

L'abonnement direct vous assure la continuité de la livraison de votre journal, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une appréciable économie, ainsi qu'en témoigne le tarif ci-après :

| | | | | |
|--|--------------------------|-----------|--------------------------|----------|
| FRANCE | <input type="checkbox"/> | 12 mois | <input type="checkbox"/> | 6 mois |
| (règlement sur compte bancaire à Paris) | | | | |
| édition quotidienne | | FF 1020.- | | FF 590.- |
| (Six numéros par semaine, y compris supplément littéraire) | | | | |
| édition hebdomadaire | | FF 220.- | | FF 115.- |
| (numéro du samedi/dimanche, avec supplément littéraire) | | | | |

Souscription à l'administration du Journal de Genève, case postale 439, CH-1211 Genève 11, ou par télex : 422 214.

Le Journal de Genève est en vente en France dans tous les kiosques portant le panonceau « Press international », et par l'intermédiaire de son distributeur Transports-Press, 5, rue d'Argout, 75002 Paris, tél. 236 54 55.